

# Michèle Vianès, présidente de "Regards de Femmes"

**Riposte Laïque :** L'association que tu présides, « Regards de Femmes », mène en ce moment une bataille, avec une vingtaines d'autres associations, contre une décision de la Halde, donnant raison, contre des équipes enseignantes, à des mères accompagnatrices voilées, lors de sorties scolaires. Peux-tu nous faire un historique de ce regroupement ?

**Michèle Vianès :** Regards de femmes avait dénoncé les délibérations de la Halde du 5 juin 2006 concernant le port de « tenues vestimentaires imposées par ou encouragées par une religion ».

Lorsque la Halde a montré, par une délibération du 14 mai 2007, son acharnement à promouvoir cette atteinte majeure à la dignité des femmes, cette fois-ci, en milieu scolaire, pour les parents accompagnant les activités scolaires, nous avons vivement protesté auprès du président de cette institution. Nous avons rendu public notre courrier. (Voir <http://regardsdefemmes.com>)

D'autres organisations ont été aussi scandalisées. Sur proposition de la Licra, des associations et des syndicats se sont réunis pour protester contre cette nouvelle attaque contre les enfants, élèves de l'Education nationale, cible des obscurantistes.

Des directrices d'école, un grand nombre d'associations amies étaient à nos côtés: Ni putes ni soumises, Histoires de mémoire, Elele, Laïcité écologie association, Mouvement pour l'abolition de la prostitution et la commission contre les extrémismes religieux de la Clef, le Comité laïcité République, des syndicats enseignants, etc.

**Riposte Laïque :** Sur quelles bases repose votre accord, et quelles actions proposez-vous ?

**Michèle Vianès :** L'objectif était double.

1° Rédiger une tribune pour alerter contre cette atteinte à la neutralité de l'école

2° Intervenir auprès du ministre de l'Education afin qu'il rappelle clairement le statut des parents accompagnateurs, auxiliaires bénévoles de l'Education nationale. A ce titre, ils sont soumis, comme tous les intervenants dans l'espace scolaire, aux règles de neutralité ainsi qu'au respect de tous les enfants, des autres parents et des personnels de l'Education nationale.

Après échanges et débats, nous avons abouti à un consensus clair :

- La mission spécifique de l'Education nationale : former les élèves, citoyens en devenir, nécessite que les enfants soient protégés en son sein de toute idéologie, politique ou religieuse ;

- L'obligation de neutralité, politique ou religieuse, concerne tous les intervenants qu'ils soient bénévoles ou non.

- Le voile n'est pas neutre. « Il s'agit d'un affichage ostensible de codes vestimentaires qui clament, plus qu'un discours le contraire du principe constitutionnel d'égalité entre les femmes et les hommes. »

- Le choix des intervenants dépend de l'approbation du directeur

- Les délibérations de la Halde n'ont aucune portée juridique

Nous avons été reçu à l'Elysée par Rachid Kaci, conseiller technique du Président de la République, à la suite de la publication de la tribune dans Libération, [http://w4-web75.nordnet.fr/rdf/documents/halde\\_libe.doc](http://w4-web75.nordnet.fr/rdf/documents/halde_libe.doc)

Nous organisons une réunion publique le 15 janvier 2008 à la mairie du XX°. Nous espérons la présence d'un grand nombre de lecteurs de Riposte Laïque. L'école de la République est en danger si les futures générations n'y apprennent plus à vivre ensemble, en respectant les principes républicains.

**Riposte Laïque : Tu as initié, avec des membres de notre rédaction, une pétition demandant l'extension de la loi du 15 mars 2004. Quel premier bilan tires-tu de cette action, et penses-tu que la nouvelle majorité et le président de la**

## **République soient sensibles à la question laïque ?**

**Michèle Vianès :** Le discours au Latran du Président de la République prouve la nécessité de rappeler les fondamentaux républicains. Rechercher une morale comportementale par l'obéissance passive à une autorité transcendante et par la crainte d'un châtement dans l'au-delà est contraire à la notion de République qui exige des citoyen-ne-s éclairé-e-s, aptes à comprendre et capables de vouloir.

La clarification entre les laïques et les compassionnels, alliés des obscurantistes, est indispensable. La ligne de partage n'est pas droite/gauche, mais républicains/différentialistes. Dans la majorité, comme dans l'opposition actuelle, nous trouvons des adeptes d'une laïcité « ouverte » à la fragmentation communautariste et celles et ceux qui n'utilisent pas d'épithètes ou de contorsions pseudo-intellectuelles pour la dénaturer.

Comme d'habitude Yvette Roudy, Corinne Lepage et Françoise Hostalier ont signé notre pétition. Des député-e-s de gauche et de droite. A gauche, Pascale Crozon, nouvelle députée du Rhône, responsable des femmes du groupe socialiste à l'Assemblée, Catherine Quéré et Marc Dolez, pour le PS, André Gerin, (PC) fidèle défenseur des combats laïques et féministes qui connaît la situation vécue par ses administrées dans sa commune, à droite outre Françoise Hostalier, Jacques Myard et Nicolas Dupont-Aignan. D'autres élu-e-s républicains, de nombreuses responsables d'associations de droits des femmes, des philosophes, des écrivains, des cinéastes, et surtout des citoyens et citoyennes attachés aux principes républicains, garant du lien social.

Il convient de noter le nombre significatif de personnels de santé signataires. Le suivi de manière stricte des prescriptions de l'islam politique par des usagers ou des personnels soignants, crée des situations conflictuelles. Les plus graves ont lieu avec les personnes de filiation ou de confession musulmane attachées à l'indispensable neutralité des services collectifs et qui refusent de faire passer croyances ou convictions personnelles au dessus des lois

communes.

Outre le nombre de personnes qui réclament une extension de la loi de 2004, l'autre point positif vient des parlementaires qui travaillent à une extension de la loi.

Le plus inquiétant est le silence des médias, excepté Marianne 2 et France 0. Parler du voile serait troubler l'ordre public, il serait plus sage de laisser l'islam politique opprimer les musulmans, à commencer par les femmes.

**Riposte Laïque : Ton association, d'autre part, a engagé un recours auprès du tribunal administratif, suite à une délibération du conseil municipal de Lyon, proposant des repas sans viande dans les cantines scolaires. Peux-nous nous retracer les épisodes ayant amené cette situation ?**

**Michèle Vianès :** L'adjoint aux écoles de la ville de Lyon a, durant l'été, réuni les responsables religieux, le président du conseil régional du culte musulman et des associations (Mrap, Licra, Sos racisme,..) pour décider de la composition des repas à proposer aux élèves des écoles maternelles et primaires de Lyon. Les religieux sont invités à la table de la République. Seuls les Protestants ont décliné l'invitation.

Résultat : 2 types de repas vont être proposés aux enfants dès la rentrée de septembre 2008 avec ou sans viande « impie ». La séparation des enfants selon la religion de leurs parents est organisée dans l'espace scolaire par la municipalité. Leur conditionnement à considérer la viande de l'école « impure » parce que les religieux n'ont pas perçu les revenus de la « taxe purificatrice », est conforté.

Nous avons réagi immédiatement, selon notre habitude. Les médias ont relayé, nous avons été interviewées par France Info, M6, diverses radios. Alors que nous dénonçons cette atteinte grave au vivre ensemble à l'école de la République, sur les mêmes antennes, le président du Conseil régional du culte musulman félicitait l'adjoint de sa décision.

La ville de Lyon avait inscrit la délibération à l'ordre du jour des conseils municipaux d'octobre et de novembre, mais l'avait retiré avant les conseils.

Dans le même temps, nous apprenions qu'un père d'élève avait

attaqué la ville de Lyon et le directeur d'une école. Il voulait que des légumes « non souillés » par la viande « impure » soient servis à ses enfants. Le tribunal administratif de Lyon lui a donné tort début décembre. La ville de Lyon venant d'être reconnue dans son droit de ne pas fournir aux enfants des repas sans viande, nous pensions que la délibération était passée aux oubliettes. Erreur, lors du conseil municipal du 17 décembre, la délibération a réapparue et a été votée par la majorité et les millonistes. L'UMP a voté contre, en faisant référence à la dénonciation de cette mesure par les DDEN (Délégués départementaux de l'Education nationale).

Pour « Regards de Femmes », c'est une nouvelle attaque contre l'école de la République, cible des obscurantistes qui veulent ériger des murs entre les ethnies pour fragmenter la société au lieu d'apprendre à partager les savoirs de l'humanité, la culture, les jeux et la nourriture.

Le restaurant scolaire étant dans l'espace scolaire, ses usagers doivent accepter les règles des services publics. Nous allons donc saisir le tribunal administratif. Cette décision n'est pas d'intérêt général. Elle est contraire à l'objectif de l'école de la République : apprendre à vivre ensemble par delà les différences.

Comment vont être réglés les problèmes du service? Il s'agit d'écoles maternelles et primaires. Les contraintes de mise en place des protocoles pour les enfants allergiques, sont acceptables puisqu'ils permettent à tous les enfants, même ceux souffrant d'un handicap, d'avoir accès à la cantine scolaire. Ici, la réclamation est fonction du goût des parents et aboutira inéluctablement à séparer quotidiennement, selon la religion de leurs parents, les enfants mangeant ou non de la viande « impure ». Les personnels vont être amenés à expliquer aux enfants les raisons du « tri ».

Nous sommes bien dans la stratégie de faire reculer la République, pas à pas. D'abord des repas sans porc, puis des repas sans viande. Le rapport sur le refus de la mixité dans les services collectifs alertait sur les dangers d'accepter

des demandes dérogatoires aux principes et modes de vie républicains. Les demandes deviennent de plus en plus importantes, aboutissent à des situations conflictuelles difficiles à résoudre puisque le rappel indispensable à la loi n'a pas été fait dès la première entorse.

Si des personnes refusent de respecter les règles et usages des services collectifs, pourquoi lesdits publics devraient-ils se plier à leurs exigences?

*Propos recueillis par Pierre Cassen*